

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2016-08-01

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 1^{er} août 2016 à la salle du conseil au 4765, chemin de Capelton, Canton de Hatley

SONT PRÉSENTS la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar, Messieurs Patrick Clowery, Guy Larkin et Vincent Fontaine,

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire suppléant Monsieur Claude B. Meilleur

EST AUSSI PRÉSENTE Liane Breton, directrice générale

SONT ABSENTS : Messieurs Martin Primeau et Jacques Bogenez

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2016
4. Suites du procès-verbal du 4 juillet 2016
5. Période de questions des citoyens et visiteurs
6. PIIA, 217, rue du Chêne rouge
7. PIIA, 6505, chemin Dunant
8. Dérogation mineure n° 2016-002, 1555, chemin Bel Horizon
9. Mandat signature entente d'utilisation du Parc rivière
10. Embauche de Madame Catherine Duguay-coordonnatrice loisirs et agente de développement
11. Avis de motion adoption du règlement n° 2016-09 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés
12. Avis de motion du règlement n° 2016-10 modifiant le règlement n° 2014-02
13. Demande de subvention Fonds de développement des territoires 2016-2017
14. Mandat de signature entente de prêt mutuel de locaux d'urgence (*sécurité civile*)
15. Demande de passage, Club de motoneige Harfang de l'Estrie
16. Appel d'offres services d'ingénierie bâtiment multifonctionnel
17. Adoption des comptes à payer
18. Correspondance
19. Divers
20. Clôture de la séance

16-08-01.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

16-08-01.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-08-01.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUILLET 2016

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU le procès-verbal du 4 juillet 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

16-08-01.04

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUILLET 2016

Aucune suite

16-08-01.05

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS

Aucune question posée.

16-08-01.06

PIIA, 217, RUE DU CHENE ROUGE

ATTENDU QU'une demande de permis de construction d'un bâtiment accessoire a été déposée concernant la propriété située au 217, rue du Chêne rouge;

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU Qu'à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal accepte la demande des propriétaires du 217, rue du Chêne rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-08-01.07

PIIA, 6505, CHEMIN DUNANT

ATTENDU QU'une demande de permis de construction d'un bâtiment principal a été déposée concernant la propriété située au 6505, chemin Dunant;

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU Qu'à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal accepte la demande des propriétaires du 6505, chemin Dunant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-08-01.08

DÉROGATION MINEURE N° 2016-002, 1555, CHEMIN BEL HORIZON

ATTENDU QU'une demande de dérogation a été déposée au comité consultatif d'urbanisme pour une propriété située au 1555, chemin Bel Horizon;

ATTENDU QUE la demande consiste à l'acceptation de la marge arrière d'un bâtiment principal existant à 5,25 mètres au lieu de 10 mètres;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE le fait d'accorder la dérogation ne cause aucun inconvénient pour les propriétés avoisinantes;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif ont pris en considération l'ensemble du projet dans l'analyse du dossier;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

ET RÉSOLU Qu'à la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, les membres du conseil acceptent la demande de dérogation mineure n° 2016-002 pour le 1555, chemin Bel Horizon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-08-01.09

MANDAT SIGNATURE ENTENTE PARC RIVIÈRE

ATTENDU QU'à la suite d'une nouvelle entente relative à l'utilisation du parc Rivière lors du camp de jour 2016, il y a lieu de mandater les signataires de cette future entente à intervenir entre la municipalité et le Village de North Hatley;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

ET RÉSOLU QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution;

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-08-01.10

EMBAUCHE DE MADAME CATHERINE DUGUAY AU POSTE DE COORDONNATRICE LOISIRS ET AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QUE la coordonnatrice de loisirs, Madame Lucie Levasseur nous a quitté;

ATTENDU QU'une remplaçante doit être nommée pour occuper le poste de coordonnatrice loisirs et agente de développement;

ATTENDU QU'UN appel de candidature a été effectué et que la personne retenue est Madame Catherine Duguay;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la nomination de Madame Catherine Duguay comme coordonnatrice de loisirs et agente de développement avec une durée de trois (3) mois de probation;

ET RÉSOLU QUE le conseil mandate le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents inhérents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-08-01.11

AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT N° 2016-09 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

PATRICK CLOWERY donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption le règlement n° 2016-09 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

16-08-01.12

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2016-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2014-02 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ELUS

PATRICK CLOWERY donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption le règlement n° 2016-10 modifiant le règlement n° 2014-02 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

16-08-01.13

DEMANDE DE SUBVENTION, FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES 2016-2017

ATTENDU QUE la municipalité a l'opportunité de présenter un projet au Fonds de développement des territoires (FDT) le tout sous la gouverne de la MRC Memphrémagog;

ATTENDU QUE la municipalité se doit de faire une demande afin d'avoir la possibilité d'obtenir cette subvention;

ATTENDU QUE la municipalité a préparé une demande au FDT, demande annexée aux présentes;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley accepte et appuie la demande déposée au FDT et mandate le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cette demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-08-01.14

MANDAT DE SIGNATURE ENTENTE DE PRÊT MUTUEL DE LOCAUX D'URGENCE (SÉCURITÉ CIVILE)

ATTENDU QU'à la suite d'une nouvelle entente relative à un prêt mutuel de locaux d'urgence lors de situation de sinistre, il y a lieu de mandater les signataires de cette future entente à intervenir entre la municipalité et le Village de North Hatley;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution;

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-08-01.15

DEMANDE DE PASSAGE, CLUB DE MOTONEIGE HARFANG DE L'ESTRIE

ATTENDU QU'à la suite de la demande du Club de motoneige Harfang de l'Estrie afin d'obtenir la permission de traverse de motoneiges sur le territoire de la municipalité pour 2016-2017 soit sur le chemin Belvédère Sud (près du 3246) sur le terrain de Monsieur McDonald et sur le terrain de Monsieur Alain Préfontaine soit le 1555, chemin Bel Horizon;

ATTENDU QUE le Club de motoneige Harfang de l'Estrie fournira une preuve d'assurance responsabilité civile;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE cette permission est valide que pour une (1) année civile;

ATTENDU QUE la signalisation indiquera aux automobilistes les traverses des motoneiges afin d'éviter tout danger d'accidents;

ATTENDU QUE la municipalité ne se rend aucunement responsable des accidents qui peuvent survenir dans les sentiers et traverses des motoneiges;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley accepte la demande de traverses de motoneiges pour une (1) année soit l'année 2016-2017 sur les chemins ci-dessus mentionnés en autant que le Ministère des Transports donne son autorisation ainsi que les propriétaires terriens;

ET RÉSOLU QUE le Club de motoneige Harfang de l'Estrie fournisse un plan de circulation actuelle et un plan avec modifications, s'il y a lieu, ainsi qu'une preuve d'assurance-responsabilité civile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-08-01.16

**APPEL D'OFFRES SERVICES D'INGÉNIERIE BÂTIMENT
MULTIFONCTIONNEL**

ATTENDU QUE la municipalité a demandé et reçu deux (2) soumissions avec taxes applicables pour les services professionnels d'ingénierie pour le bâtiment multifonctionnel;

ATTENDU QUE le résultat des soumissions est :

Les services EXP inc.	23 500 \$
IME Experts conseils inc.	19 800 \$

ATTENDU QUE les deux (2) soumissions sont conformes au devis;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley attribue le contrat de services d'ingénierie à la firme IME Experts conseils au montant de 19 800 \$ taxes applicables.

16-08-01.17

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
201600546 à 201600680	596 161,17 \$
Salaires Juillet 2016	19 086,77 \$
Salaires camp de jour juillet 2016	8 180,24 \$

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE la secrétaire-trésorière procède au paiement de ces comptes le 2 août 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-08-01.18

CORRESPONDANCE

Demande Harfang de l'Estrie

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

16-08-01.19

DIVERS

Monsieur Fontaine demande quand sera la présentation aux citoyens du projet de la rénovation du bâtiment multifonctionnel.
Madame Breton répond que pour l'instant il n'y a pas de date précise, nous devons attendre l'étude des ingénieurs de bâtiments.

16-08-01.20

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Sylvie Cassar propose la clôture de la séance à 19 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Claude B. Meilleur, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Claude B. Meilleur
Maire suppléant

Liane Breton
Directrice générale